



Mémoire sur le projet de loi n° 65
Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité
de l'environnement en matière de consigne
et de collecte sélective

Mémoire déposé par le
Regroupement national
des conseils régionaux de l'environnement
À la Commission des transports et de l'environnement

Octobre 2020

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction

Benoit Delage, directeur général, CREDDO

Maude St-Onge, animatrice de symbiose industrielle, CREDDO

Martin Vaillancourt, directeur général, RNCREQ

Marie-Philippe Chouinard, analyste, RNCREQ



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

**Regroupement national des conseils régionaux de
l'environnement du Québec (RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A

Montréal (Québec) H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Table des matières

Présentation des CRE et du RNCREQ	2
Mise en contexte	3
• La limite de l'enfouissement	
• Les rejets des centres de tri	
L'économie circulaire : une solution incontournable	4
Recommandations	7
1. Augmenter la responsabilité élargie des producteurs	7
2. Soutenir la recherche et la concertation pour l'établissement de stratégie en économie circulaire	8
3. Développer de nouveaux indicateurs économiques qui tiennent compte de l'économie circulaire	9
4. Mettre en place un cadre réglementaire pour assurer la transparence des données et la traçabilité	10
Conclusion	11

Présentation des CRE et du RNCREQ

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2019, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyen.ne.s, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics, mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Mise en contexte

Le 11 février dernier, le gouvernement a confirmé son intention de moderniser la collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs.

Pour mener à bien cette modernisation, le gouvernement a mis en place un comité consultatif qui a pour objectif d'assurer l'émergence de solutions pérennes et de consensus dans un souci d'amélioration continue du système. Ce comité doit aussi proposer des recommandations quant à un nouveau partage des rôles et responsabilités entre les acteurs de la collecte sélective, en plus de déposer une feuille de route pour la période de transition vers un nouveau système.

La participation aux consultations particulières sur le projet de loi n° 65 « Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective », est une occasion pour le RNCREQ de réaffirmer l'importance de renforcer les habitudes et les comportements acquis par les citoyens. Afin de favoriser cette mobilisation, il est essentiel que les modifications apportées par la Loi permettent aux citoyens de constater que ses efforts ne sont pas réalisés en vain. Dans le but d'effectuer une réelle modernisation de la collecte sélective, le gouvernement devra tenir compte autant des gestes posés par le consommateur que de la responsabilité des producteurs.

Les deux problématiques suivantes démontrent la nécessité de poursuivre la sensibilisation citoyenne et d'impliquer les producteurs afin d'assurer l'application des principes des 3RV de façon rigoureuse.

- **La limite de l'enfouissement**

D'un point de vue environnemental, social et économique, tout le monde s'accorde pour affirmer qu'il est essentiel de limiter la quantité de matières résiduelles éliminées, afin d'éviter pollution, gaspillage et accaparement de milieux naturels par l'enfouissement. Cette situation préoccupe également le MELCC qui a annoncé récemment qu'il confiait un mandat au BAPE portant sur l'élimination des résidus ultimes au Québec. Plusieurs sites d'enfouissement sont ou seront confrontés à court terme à des problèmes de capacité, c'est le cas du seul site d'enfouissement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui devrait arriver à saturation en 2026.

- **Les rejets des centres de tri**

Le taux de matières rejetées par les centres de tri est en augmentation. En effet, 114 000 tonnes de matières ont été rejetées en 2018, soit 11,4 % des matières reçues, comparativement à 91 000 tonnes (ou 9,1 % des matières reçues) en 2015¹. Cette hausse, en plus de contribuer au problème de saturation des sites d'enfouissement, envoie une rétroaction négative à la population sur l'utilité de ses efforts, ce qui entraîne un questionnement sur l'efficacité de la collecte sélective.

L'enjeu de la capacité des sites d'enfouissement et la hausse du taux de rejet ne peuvent être uniquement imputables aux comportements des citoyens, il s'agit également d'un manque d'optimisation et d'encadrement. Sur ce point, le PL 65 propose des mécanismes et un encadrement qui devraient permettre une normalisation des pratiques et une meilleure connaissance des matières transportées, triées et valorisées.

1. Recyc-Québec. (2018). [La collecte sélective](#).

L'économie circulaire : une solution incontournable

Au-delà de l'implantation de meilleures pratiques de collectes sélectives et de l'élargissement de la consigne, d'autres stratégies et mesures permettent de détourner les matières de l'enfouissement. Parmi celles-ci, l'économie circulaire offrirait de réelles opportunités pour le Québec.

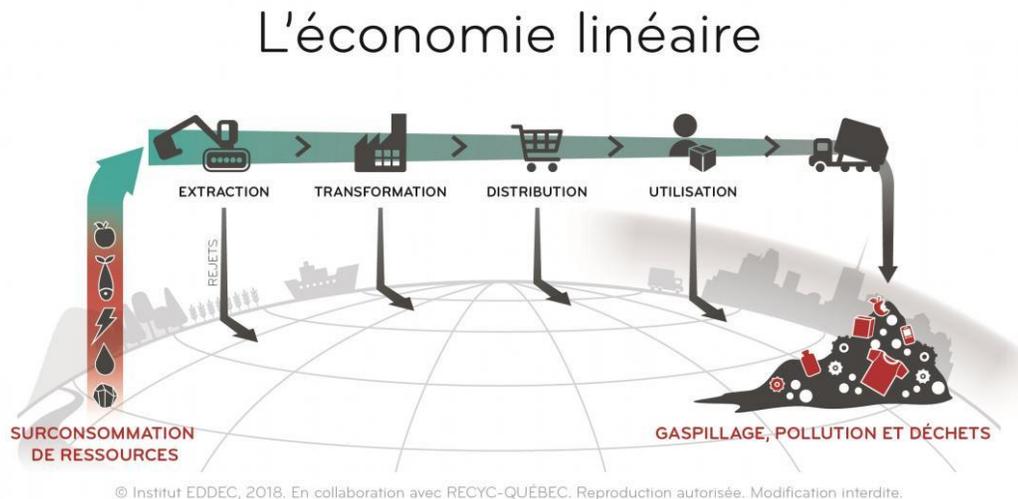
Assurer la pérennité de notre économie pour les générations futures

L'économie circulaire cherche à la fois à réduire l'utilisation des ressources disponibles et à optimiser l'extraction, la transformation, la distribution et l'utilisation de celles-ci et des biens produits. Le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire propose la définition suivante « un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités »².

Ce modèle économique se développe rapidement et des états tels que les pays de l'Union européenne et plusieurs pays asiatiques, dont la Chine et le Japon, mettent en œuvre des politiques, des réglementations et stratégies visant à optimiser l'utilisation des ressources et à diversifier leur économie.

Encadré 1. Économie linéaire et économie circulaire

Le modèle dit « linéaire » qui prévaut actuellement encourage un gaspillage des ressources en reposant majoritairement sur l'extraction et l'élimination, tel qu'illustré dans la figure ci-dessous :



Économie linéaire (Source : Institut EDDEC, 2018)

Depuis l'ère industrielle, le déploiement continu d'une économie linéaire a permis l'accès à des produits au plus faible coût possible. Toutefois, il a atteint une limite immuable : la capacité intrinsèque

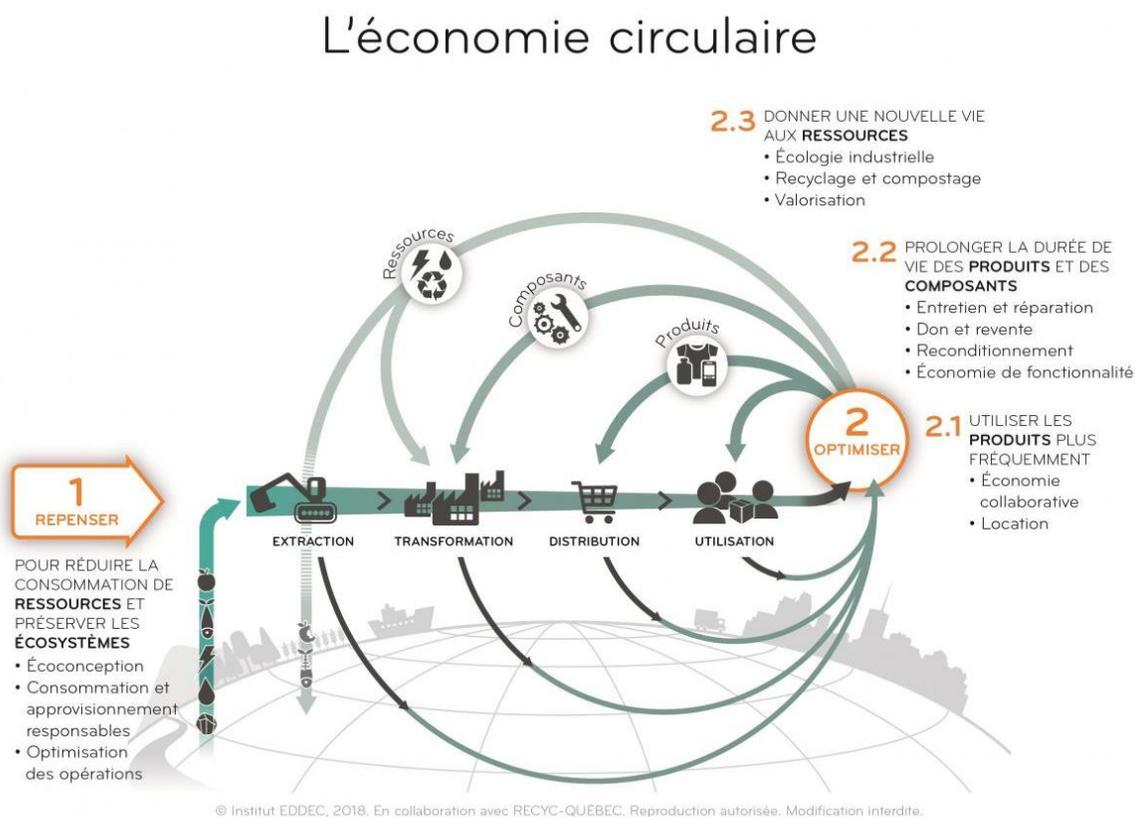
2. Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC) et Groupe de recherche en gestion et mondialisation des technologies (GMT). (2018). [Économie circulaire au Québec : Opportunités et impacts économiques](#).

de support de la planète. Le modèle linéaire exige de prélever de plus en plus de ressources pour répondre aux besoins d'une population croissante, dont le niveau de consommation global est en hausse. Ainsi, au cours du dernier siècle, nous avons multiplié par huit notre consommation de matières. Considérant le caractère limité des ressources terrestres, tant d'un point de vue physique que social, il sera difficile, sous une économie linéaire, de faire face au doublement de la classe moyenne à l'horizon 2030 sans hypothéquer de façon considérable la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

L'économie circulaire comme solution à l'épuisement de ressources

En réponse à la logique du « extraire, fabriquer, utiliser et jeter », nous devons conserver ces précieuses ressources et tirer le meilleur parti de leur valeur. L'économie circulaire s'oppose au modèle linéaire en assurant la réintégration des produits dans le marché afin de réduire le besoin d'exploitation de matières premières et en optimisant la production et l'utilisation de biens.

Élaboré par des chercheurs de l'Institut EDDEC de l'Université de Montréal, le schéma ci-dessous illustre les douze stratégies de circularité.



Économie circulaire (Source : Institut EDDEC, 2018)

Des études récentes du Club de Rome³, montrent les bénéfiques potentiels du passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Effectuée sur cinq pays européens (Finlande, France, Pays-Bas, Espagne et Suède), la plus récente étude montre qu'une transition vers une économie circulaire d'ici 2030 aurait les bénéfices suivants :

- Une réduction des gaz à effet de serre variant entre 66 et 69 %;
- Une création nette d'emplois entre 75 000 et 500 000 ;
- Une augmentation du PIB entre 1,5 % et 2,5 %.

Le déploiement et la mise en place efficace de l'économie circulaire reposent sur les trois composantes suivantes :

1. Les **stratégies** de remise en circulation des ressources dans le marché, que ce soit sous la forme de produits finis, de composantes, ou de la matière qu'ils contiennent ;
2. Les **acteurs** à mobiliser, à mettre en réseau et à monter en compétences pour déployer ce modèle ;
3. Les **outils** nécessaires à une mise en œuvre efficace des stratégies proposées par l'économie circulaire.

Au Québec, de plus en plus d'acteurs s'impliquent dans le déploiement de l'économie circulaire. La communauté de pratiques Synergie Québec⁴ ainsi que plusieurs autres experts assistent et mobilisent entreprises et intervenants dans toutes les régions, et de plus en plus d'outils efficaces sont mis en place⁵.

Toutefois, une importante lacune réside dans la première composante nécessaire, soit l'élaboration de stratégies de remise en circulation. Il est impératif d'adopter davantage de stratégies de réduction à la source afin d'éviter autant que possible la génération de matières résiduelles. Remplacer des contenants à usage unique par des contenants consignés réutilisés en est un exemple.

Lorsque la réduction à la source n'est pas une option, il est essentiel de repenser la production afin de faciliter la gestion des produits en fin de vie, de même que de développer des nouveaux débouchés pour les matières. En effet, le taux de matières recyclables qui sont réellement valorisées est insatisfaisant, provoquant un bris de la confiance du grand public. La modernisation de la boucle du recyclage doit être pensée en évaluant les maillons manquants du système actuel. Parmi ces derniers, nous observons de fortes faiblesses au niveau de la responsabilisation des entreprises face aux matières qu'elles mettent en circulation ainsi qu'un manque de débouchés pour les matières récupérées via la collecte sélective. Pour mettre en opération des boucles de circularité locales, il est nécessaire de développer des technologies de recyclage répondant aux besoins d'approvisionnement des entreprises québécoises.

3. Le club de Rome. (s.d). [The Circular Economy and Benefits for Society Jobs and Climate Clear Winners in an Economy Based on Renewable Energy and Resource Efficiency](#)

4. Synergie Québec. [Le regroupement québécois des symbioses industrielles.](#)

5. Québec circulaire. (2019). [Rejoignez la plateforme de l'économie circulaire au Québec.](#)

Recommandations

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 65, le RNCREQ présente des recommandations regroupées en quatre thèmes. Ces recommandations devraient à la fois bonifier le projet de loi et préparer le travail à venir sur les règlements de mise en œuvre de cette même loi.

1. Augmenter la responsabilité élargie des producteurs

En matière de responsabilité élargie des producteurs (REP), certaines directives européennes prouvent qu'il est possible de faire mieux en prenant en charge les externalités négatives, notamment celles qui favorisent la réduction des dépôts sauvages.

Au Québec, le coût du ramassage des déchets sauvages qui se trouvent sur le réseau routier provincial a augmenté de 43 % depuis 2011⁶. Selon le mouvement *Break Free From Plastic* qui a procédé à 239 opérations de nettoyage de plages dans 42 pays au cours de la Journée internationale de nettoyage du 15 septembre 2018, « les cinq plus grands pollueurs sont respectivement responsables de 40 % et 42 % des déchets de plastique identifiables retrouvés sur les plages du monde »⁷. Toute personne qui circule sur les chemins de campagne le voit, les fossés sont parsemés de déchets de plastique et d'autres contenants. À l'heure où la majorité de la population est consciente de l'impact de la pollution des plastiques dans notre environnement, cette situation dérange. Cette apparente incivilité est pourtant encouragée par une surproduction d'emballage, que le système de gestion des matières résiduelles actuel ne décourage pas. D'ailleurs, l'Union européenne traite cet enjeu en proposant un système d'identification dans l'article 9 de la directive (UE) 2018/851⁸ :

« ...identifient les produits qui constituent les principales sources du dépôt sauvage de déchets, notamment dans le milieu naturel et l'environnement marin, et prennent les mesures nécessaires pour prévenir et réduire les déchets sauvages issus de ces produits; lorsque les États membres décident de mettre en œuvre cette obligation par le biais de restrictions de marché, ils veillent à ce que ces restrictions soient proportionnées et non discriminatoires. »

Actuellement, ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de fournir les outils à la population, de collecter, de nettoyer les zones de déchets sauvages, de gérer les contrats avec les centres de tri et de défrayer les coûts d'élimination. Au final, ce sont donc les citoyen.ne.s qui financent une situation qui perdure parce que les producteurs-distributeurs ont trop peu de contraintes pour mettre en marché des produits écoresponsables (répondant aux enjeux de suremballage, usage unique, matières non recyclables en général ou localement, etc.). Il est essentiel d'inverser cette situation. En créant un cadre réglementaire propice basé sur le principe de pollueur-payeur mis de l'avant dans la Loi sur le développement durable⁹, les producteurs devront innover en modifiant leur pratique et en payant le juste prix des produits qu'ils mettent sur le marché.

La future REP peut inclure des mesures pour prendre en charge ces externalités négatives. Prenons exemple sur le Parlement Européen qui stipule, dans l'article 8 sur la Responsabilité élargie des

6. La Presse. 20 mars 2019. [Ramassage de déchets le long des autoroutes. Les coûts augmentent, mais pas le nombre de contraventions.](#)

7. Radio-Canada. (2018). [Coca-Cola, PepsiCo et Nestlé, champions du monde de la pollution plastique.](#)

8. [Directive \(UE\) 2018-51 du parlement européen et du conseil.](#)

9. [Loi sur le développement durable](#)

producteurs de la directive 2019/904 du 5 juin 2019¹⁰ relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement :

« Les États membres veillent à ce que les producteurs des produits en plastique à usage unique énumérés dans la partie E, sections I, II et III, de l'annexe à la présente directive couvrent les coûts [...] suivants :

- mesures de sensibilisation;
- collecte des déchets issus de ces produits qui sont jetés dans les systèmes publics de collecte, y compris ceux liés aux infrastructures et à leur fonctionnement, ainsi que du transport et du traitement ultérieurs de ces déchets;
- nettoyage des déchets sauvages issus de ces produits, ainsi que du transport et du traitement ultérieurs de ces déchets sauvages.

En ce qui concerne les produits en plastique à usage unique, [...] Les coûts peuvent également comprendre la mise en place d'infrastructures spécifiques pour la collecte des déchets pour ces produits, telles que des réceptacles appropriés dans les lieux où les déchets font le plus fréquemment l'objet d'un dépôt sauvage. »

Concrètement, un exemple testé et éprouvé est celui de la consigne qui consiste à imposer un dépôt au consommateur, qui lui est remboursé lors du retour du contenant. Par exemple, l'organisme La Vague a mis en place le programme « La tasse », qui permet aux clients de cafés et restaurants du Québec d'emprunter une tasse réutilisable moyennant le dépôt d'une consigne de 5 \$. D'abord testée dans un quartier de Montréal, « La tasse » est maintenant disponible dans 350 commerces à travers la province. Cet exemple démontre que des solutions existent pour éviter la surproduction de déchets.

Le RNCREQ fait les recommandations suivantes :

- Identifier les produits qui constituent les principales sources de déchets sauvages au Québec;
- Transférer le poids financier des grandes corvées de nettoyage des déchets sauvages aux producteurs.

2. Soutenir la recherche et la concertation pour l'établissement de stratégie en économie circulaire

Il pourrait paraître intéressant d'agir rapidement et d'instaurer des interdictions sur plusieurs produits, mais ces interdictions risqueraient d'avoir des effets pervers non désirés. C'est pourquoi il est important de réfléchir à des changements systémiques et mettre en place des stratégies d'affaires innovantes qui transforment les pratiques existantes de production et de consommation, de même que les règles qui les encadrent.

Le déploiement de « feuilles de route pour une économie circulaire » est un exemple concret de travail de recherche et de mobilisation visant à assurer les circuits courts au niveau national et qui pourrait aussi être appliqué à l'échelle régionale. Une feuille de route est un document engageant, co-créé avec l'ensemble des partenaires d'un territoire et qui, à l'image d'un plan d'action, donne un cadre pour développer une économie circulaire. Ce cadre, proposé sur une échéance de 10 à 15 ans, rassemble une variété d'actions d'ordre stratégique, technologique et réglementaire. Il a pour objectif d'accélérer le passage à l'économie circulaire en assurant l'intégration simultanée des concepts à plusieurs secteurs d'activités et acteurs. De plus, étant un document rédigé et publié, une feuille de route constitue un outil solide pour appuyer les communications et rallier davantage de parties prenantes d'année en

10. Directive (UE) 2018-51 du parlement européen et du conseil.

année. Étant co-construit avec des partenaires clés, ce document reflète les préoccupations et les enjeux locaux et est aligné précisément avec les besoins et les capacités spécifiques au territoire concerné.

Au Québec, un des exemples de recherche offrant un potentiel de réduction de l'incidence des plastiques entre plusieurs acteurs de l'industrie de l'emballage accompagné par le cégep de Sorel-Tracy, en collaboration avec Chamard Stratégies environnementales, travaille à identifier et à proposer des solutions d'optimisation de la gestion des plastiques tout au long de la chaîne de valeur du recyclage. « Le projet élaborera une cartographie de la chaîne de valeur du recyclage et mettra à l'épreuve des solutions innovantes par l'entremise de projets pilotes. »¹¹

L'écoconception demeure aussi l'une des stratégies à mettre de l'avant. Dans le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de la France, on peut y retrouver trois rôles qui incombent à l'organisme agréé :

- Définir des objectifs quantifiés relatifs à l'éco-conception des produits, en veillant à s'adapter aux spécificités de chaque filière;
- Donner aux éco-organismes une mission de recensement des bonnes pratiques existantes ou émergentes en matière d'éco-conception, et de promotion de ces pratiques, notamment via la diffusion de l'information;
- Affirmer le rôle des éco-organismes dans la R&D relative à l'éco-conception des produits,

«La loi prévoit que soit mis en place un mécanisme d'«éco-modulation», selon lequel la contribution financière versée par les producteurs aux éco-organismes pour les produits qu'ils mettent sur le marché est modulée pour prendre en compte la gestion de la fin de vie du produit.»¹²

Cela démontre l'importance d'assurer la recherche, l'innovation et la formation des parties prenantes pour que les secteurs industriels et manufacturiers canadiens demeurent concurrentiels sur le plan régional, national et international.

Le RNCREQ fait les recommandations suivantes :

- Création de feuilles de route pour une économie circulaire;
- Développer l'offre de formation par les instances universitaires et gouvernementales dédiée aux acteurs clés;
- Appuyer la recherche et le développement favorisant l'émergence de l'économie circulaire et de stratégies d'écoconception.

3. Développer de nouveaux indicateurs économiques qui tiennent compte de l'économie circulaire

Notre dernière recommandation s'applique autant à la réforme de la collecte sélective qu'au déploiement de l'économie circulaire dans une perspective globale. Il s'agit d'accorder davantage de valeur à la stratégie de recyclage ou de transformation des matières de manière à éviter la perte de valeur. Pour ce faire, des indicateurs de performance peuvent être intégrés aux redditions de compte.

L'utilisation du produit intérieur brut (PIB) comme indicateur économique présente certaines limites

11. Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI). (2020). [Le gouvernement fédéral et six joueurs clés unissent leur force pour créer une économie circulaire des plastiques.](#)

12. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. (s.d). [Programme national de prévention des déchets 2014-2020.](#)

par rapport à l'adoption de pratiques de développement durable et n'illustre pas adéquatement le niveau de bien-être d'une population. Plusieurs organisations, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement, proposent des indices de découplage fondés sur des ratios de consommation des ressources, de production et d'émission de pollution. Par exemple, « l'indice de productivité des ressources » exprime la richesse créée à partir d'une unité de ressources en calculant le rapport entre le PIB et la quantité de matière utilisée. Autrement dit, plus la ressource est utilisée avec « efficacité », plus la richesse est grande pour une quantité de matière donnée. Lorsque comparé d'une année à l'autre, cet indicateur permet de suivre le découplage entre l'utilisation de matières premières et la croissance économique.

Le RNCREQ fait la recommandation suivante :

- Développer des indicateurs de performance complémentaires au PIB basés sur l'indice de productivité des ressources.

4. Mettre en place un cadre réglementaire pour assurer la transparence des données et la traçabilité

Un système de traçabilité aurait plusieurs vertus pour la gestion et la quantification des externalités négatives. La disponibilité des données sur les flux de matière permettra à l'intelligence collective de contribuer de manière optimale au développement de nouvelles avenues qui assureront l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

À titre d'exemple, la problématique des sols contaminés présente plusieurs similarités avec celle du traitement des plastiques. En premier lieu, le coût des externalités négatives est élevé en raison de la mauvaise disposition de ces matières et, en deuxième lieu, le système n'est pas organisé de façon à décourager les acteurs négatifs. Le Québec a connu de malheureuses histoires de déversement de sols contaminés dans la nature. Pour remédier à la situation, le gouvernement a misé sur un système de traçabilité pour assurer la gestion de ces sols. Dans le même sens, la traçabilité des plastiques qui sortent des centres de tri permettrait de mieux comprendre les flux de gisements ainsi que d'assurer une bonne disposition de cette matière. Pour ce faire, un cadre réglementaire doit être mis en place afin que RECYC-QUÉBEC puisse compiler adéquatement les données en provenance des conditionneurs/recycleurs et puisse rendre des comptes sur les quantités reçues, triées, recyclées et rejetées ainsi que la nature des débouchés. Ces données permettront, d'une part, d'avoir une lecture impartiale de la situation et des défis à surmonter et d'autre part, d'élaborer une vaste campagne d'information, sensibilisation, éducation (ISÉ) mobilisatrice à la fois pour la population québécoise et pour les ICI, qui comprendront l'utilité et l'importance de leurs gestes.

Le RNCREQ fait les recommandations suivantes :

- Mettre en place un cadre réglementaire afin d'assurer la traçabilité des plastiques;
- Rendre disponibles les données agrégées concernant les flux de matières.

Conclusion

Au centre de l'enjeu de la valorisation du verre, de l'élargissement du système de consigne et de la politique sur les plastiques se trouve la gouvernance de la collecte sélective. Les solutions proposées influencent également la gestion des autres matières. Ce dossier devrait être analysé en tenant compte de ces interactions.

Cette réforme est l'occasion d'assurer un changement plus profond sur la consommation des Québécois et Québécoises. Au centre de ce changement, des mesures de réduction à la source et le déploiement de l'économie circulaire doivent être prioritaires. Il est faux de penser que nous allons bâtir une société prospère à partir d'un système de consommation qui permet des excès et un manque de performance de nos ressources. Notre crainte est que la réduction à la source soit mise de côté puisqu'elle ne répond pas à la prémisse du modèle économique dominant et, par le fait même, est très peu défendue par les forces en présence.

Cependant, il est possible de se doter de mécanismes qui permettent des changements significatifs. À l'exemple de l'Europe, la responsabilité élargie des producteurs doit prendre en charge les externalités négatives telles que les plastiques dans la nature.

Nos propositions sont ambitieuses, mais, elles répondent concrètement aux aspirations d'une majorité de citoyens. Elles ont le mérite de générer des solutions vertes qui assurent l'engagement et la prospérité du Québec.